E 2001 (E) 5/10 [DoDiS-124]

Le Professeur W. E. Rappard<sup>1</sup> au Chef du Département politique, M. Petitpierre

L

Montréal, 28 septembre 1946

Ci-joint je me permets de vous faire tenir, avec ma traduction allemande, un article paru dans le *Montreal Daily Star* du 26 septembre<sup>2</sup>, un des principaux



<sup>1.</sup> Le Professeur W. Rappard était Délégué gouvernemental suisse à la Conférence de l'OIT à Montréal, qui eut lieu du 19 septembre au 9 octobre 1946. Sur la nomination de Rappard à cette délégation, cf. PVCF N° 2120 du 19 août 1946, cf. E 1004.1/472.

2. Non reproduits.

297

journaux d'ici. Cet article a provoqué, non seulement dans des milieux du BIT, mais encore chez plusieurs délégués avec qui j'ai pu m'entretenir jusqu'ici, un vif étonnement et même une véritable indignation.

A ce propos j'ai eu hier une longue conversation avec M. Jenks, le fort intelligent conseil juridique du BIT qui est un collaborateur particulièrement intime et influent de M. Phelan. Je lui ai demandé si le BIT avait reçu une lettre de M. Lie, engageant l'OIT de ne rien entreprendre à Genève sans son consentement et avant la conclusion de l'accord en discussion avec le gouvernement fédéral. M. Jenks m'a répondu qu'il avait déjà recueilli d'autres rumeurs au sujet d'une telle lettre, mais qu'à sa connaissance elle n'était pas parvenue à Montréal<sup>3</sup>. Il a ajouté qu'il ne manquerait pas de m'informer de sa réception éventuelle qui déterminerait une réaction très vive du BIT. Luimême, ainsi que les premiers délégués du gouvernement, des patrons et des ouvriers britanniques, m'ont expressément assuré qu'il était d'ores et déjà acquis que la prochaine conférence du travail aurait lieu à Genève et qu'ils n'admettraient pas un veto du Secrétaire général des Nations Unies à ce sujet.

M. Jenks ne m'a pas caché que M. Lie était furieux de l'accord conclu entre le Gouvernement suisse et l'OIT et de la clause de sécurité que comportait cet accord<sup>4</sup>. Une telle clause lui paraissait cependant à lui, Jenks, ainsi qu'à tous les correspondants consultés comme pleinement justifiée. J'ajoute que dans un projet de convention générale sur les droits et immunités de l'OIT qui est soumis à la conférence, une clause de sécurité est prévue même pour autoriser les Etats membres de l'Organisation à faire la censure de la correspondance de celle-ci sur leur territoire en temps de guerre.

Tout ce que j'apprends ici est malheureusement de nature à confirmer pleinement ce que je soupçonnais depuis longtemps, à savoir que dans ces pourparlers avec le Gouvernement suisse, M. Lie recourait à des moyens de pression tout à fait injustifiés. S'il devait s'avérer que la lettre susmentionnée n'aurait vraiment pas été expédiée à Montréal, il y aurait même de sa part un élément de bluff particulièrement regrettable et dont dans toute mon expérience internationale je n'aurais jamais vu de l'équivalent.

Bien qu'il me soit pénible de ne pas me sentir pleinement d'accord avec vous à ce sujet, je manquerais à mon devoir le plus clair et j'abuserais de votre confiance si je ne vous répétais pas combien il me paraîtrait déplorable et dangereux pour l'avenir de laisser tomber la clause de sécurité en se laissant imposer la volonté du Secrétaire général des Nations Unies à ce propos.

Je vous dicte ces lignes aujourd'hui pour gagner du temps. Il est probable qu'avant qu'elles vous parviennent vous auriez eu, par une voie plus rapide, le résumé d'autres conversations que j'aurai eues avec M. Phelan lui-même et avec d'autres délégués ici.

PS<sup>5</sup>: Le samedi 29 sept. 1946 midi 10. J'ai eu une bonne conversation intime avec Phelan ce matin. Il m'a confirmé qu'il n'avait pas reçu la lettre dont

<sup>3.</sup> Sur la Conférence de Montréal de l'OIT, cf. E 2001 (E) 1/181.

<sup>4.</sup> Sur cet accord, cf. Nº 83, publié dans le présent volume, note 6; sur l'attitude de T. Lie, cf. aussi le télégramme de F. Gygax à M. Petitpierre du 13 septembre 1946, DoDiS-41.

<sup>5.</sup> Le PS est manuscrit.

298 N° **95** • 28. IX. 1946

M. Lie a montré une copie à notre Consulat général. Lui aussi tient pour définitivement acquis que la Conférence en 1947 aura lieu à Genève. Lie n'aurait pas encore expressément autorisé l'usage du Palais des Nations pour cela. Voilà où en sont les choses. La pression sur nous est claire. J'ose espérer qu'elle sera inefficace.